



N° 2020/42
du 20 mai 2020

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

portant dénomination des voies de l'opération « LES VILLAS D'ELBA »

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- Considérant la nécessité de dénommer certaines voies privées afin d'adresser l'ensemble des administrés de la commune de Païta,
- Sur proposition de la commission de dénomination des voies, places, et édifices publics communaux consultée en sa séance du 12 mai 2020,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

Les voies ci-après de l'opération « LES VILLAS D'ELBA » sont dénommées ainsi qu'il suit et telles que figurant au plan n°2020-DL-08 du 04/05/2020 annexé à la présente délibération :

<u>Voies</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Description géographique</u>
Voie A	Rue Jacques TAVAN	Depuis la Route de LA KATIRAMOA au point P1 jusqu'au point P3, en passant par le point P2.
Voie B	Rue SOMOKROMO	Depuis le point P2 jusqu'au point P4.

ARTICLE 2 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la commissaire déléguée de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



Multiple handwritten signatures of council members are scattered across the page, including several large, stylized signatures on the left and right sides.

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
• de la transmission effectuée le 25 MAI 2020
• de la notification effectuée le 25 MAI 2020
• de la publication effectuée le 25 MAI 2020
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général

Philippe MOUTON

AMPLIATIONS :

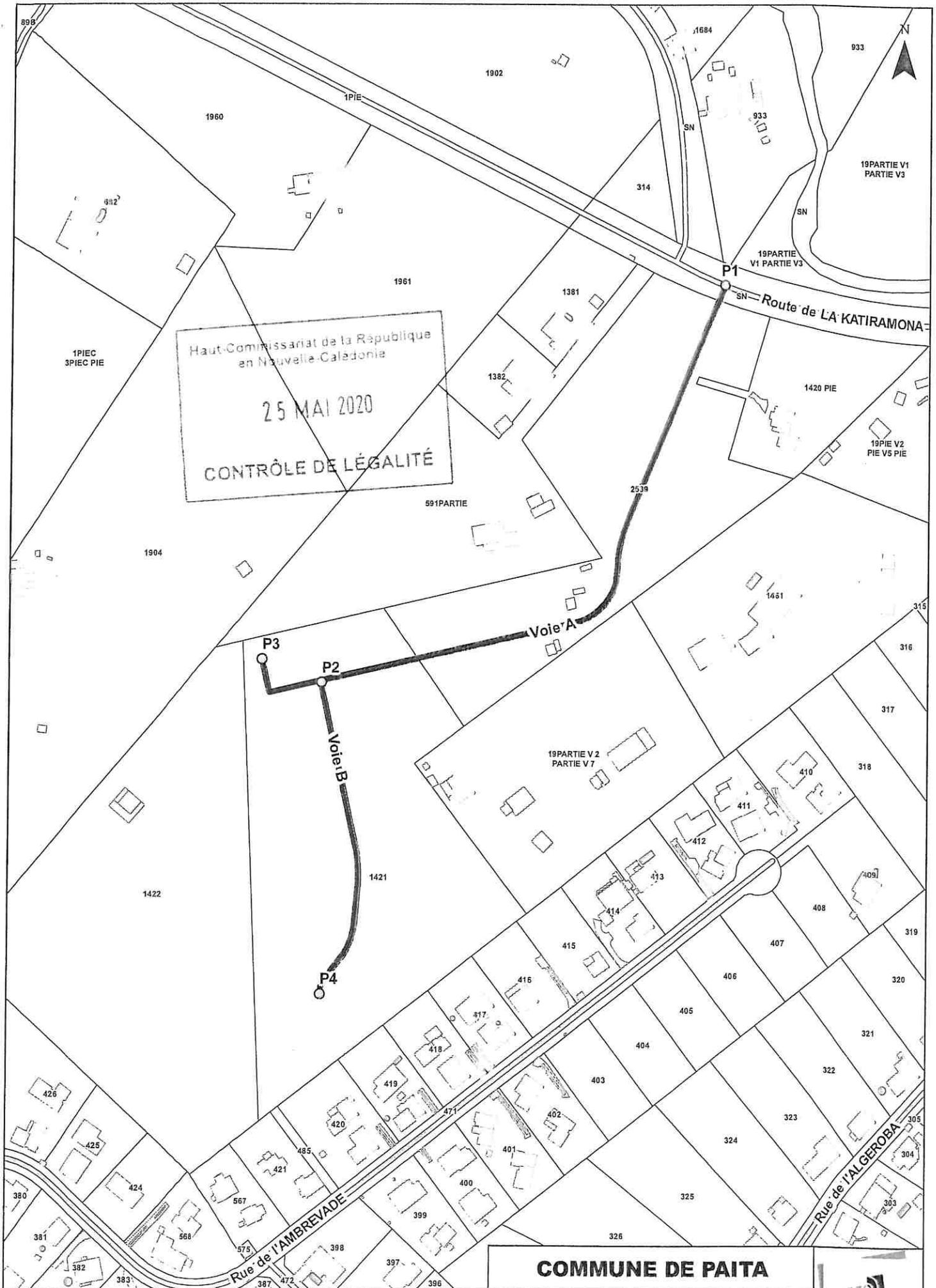
- Registre..... 1
- S.A.S 1
- S.G..... 1
- SGA..... 2
- DST..... 1
- Cellule Patrimoine..... 1
- Service de l'Urbanisme..... 1
- Brigade de Gendarmerie..... 1
- Service Topo province Sud..... 1
- DIITT..... 1
- Affichage..... 2
- Archives 1

POUR AMPLIATION
Païta, le 25 MAI 2020

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



Echelle : 1:2 500
 Données sources : GIE SERAIL / DITTT
 Réf. Plan : 2020-DL-08 du 04/05/2020

COMMUNE DE PAITA	 ville de Paita
Opération LES VILLAS D'ELBA	